

Zeitschrift:	Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari
Herausgeber:	Société suisse des traditions populaires
Band:	45 (1955)
Artikel:	Le café
Autor:	Schüle, E. / Schüle, R.-C.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1005633

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tion qu'ils se souviennent de leur jeunesse. A cette époque les décosations étaient plus simples, chacun conservait la forme de la fontaine, seules quelques couronnes ou guirlandes de mousse ornaient les bassins. Parfois des échelles étaient décorées et illuminées par les bougies. Des planches voguaient sur les bassins portant des feux de «poix» (résine des sapins). Tout était plus simple mais la joie était aussi grande.

La tradition veut que la fête se termine autour de la fontaine de l'Hôtel-de-Ville, au centre du village. Tous les enfants se retrouvent là. Les rondes reprennent de plus belle et se termineront par un picolet déchaîné.

Belle fête des fontaines, sans cortège, sans discours, sans comité! c'est vraiment une coutume môtisanne qui se renouvelle annuellement chaque 12 septembre.

Les enfants du village, les amis du passé, les hôtes de Môtiers aiment cette manifestation. Le regretté peintre A. Karlen a fait un très beau tableau de la fontaine de l'Hôtel-de-Ville. Avec son talent il y a mis la lumière, les rondes enfantines et l'arrière-plan des vieux môtisans qui sont là, fidèles à la tradition.

Les bougies s'éteignent, la nuit reprend son règne. Quelques garçons vont prendre les bougies qui restent encore par-ci, par-là. Les filles emportent les bouquets fleuris. Le village va s'endormir paisiblement, village heureux d'avoir pu maintenir intacte une si belle coutume.

Le café

par *E. et R.-C. Schüle*, Crans-sur-Sierre

Le fascicule 26 du *Glossaire des patois de la Suisse romande* (tome III, pp. 1-56: ca-canard), qui sort de presse, contient l'article «café», rédigé par M. A. Desponts (III, 27). En lisant les très nombreuses attestations, dans tous les patois romands, pour le café (café au lait, café noir, café aux glands), pour le moulin à café, la cafetière (III, 28, avec illustrations), les cuillers à café, etc., on se rend compte combien cette boisson est appréciée aujourd'hui, à la campagne comme à la ville. On a quelque peine à croire qu'elle n'était pas encore connue partout il y a 70 ans à peine. Les matériaux du Glossaire romand et les indications que nous avons recueillies dans les imprimés et dans la tradition orale, ne permettent guère de suivre dans le détail l'introduction et la pénétration du café dans les divers cantons romands: nous espérons que notre documentation fragmentaire engagera les amateurs des choses du passé – et ceux de café – à combler nos lacunes et à s'intéresser à ce petit problème de la tradition alimentaire.

Les premières attestations du café en Suisse romande nous montrent bien que, pendant tout le XVIII^e siècle, c'était une boisson de luxe, en faveur surtout chez les citadins et les gens aisés, un mets qu'on offrait à des hôtes de marque. A ce propos, d'intéressants détails ont été publiés par Guillaume, *Notice historique sur l'introduction du café, du thé et du chocolat dans le canton de Neuchâtel*, dans *Musée neuchâtelois* 1875, p. 5-10, 29-37, et par Eugène Olivier, *Médecine et santé dans le Pays de Vaud au XVIII^e siècle*, Lausanne 1939, surtout tome I, p. 589. A l'exception des plus anciennes mentions du café que ces auteurs ont relevées, nous ne reproduisons pas ici leur documentation.

Lausanne 1695. Le 2 août, le Consistoire interdit au sieur Estienne Chiron, «caffetier», de vendre des liqueurs dans sa maison, sauf à ceux, qui en enverront quérir chez lui; Chiron est qualifié aussi d'«apothicaire qui vend du café chez lui» (Archives communales, E 157, p. 352; selon une fiche aux Arch. cant. vaud.). Interdiction analogue en 1700, citée par Olivier, I, 589.

Vallée de Joux 1711. M. Auguste Piguet, Le Sentier, possède un vieux moulin à café qui porte la date de 1711 et qui serait de fabrication indigène.

Lausanne 1726. Dans son journal (1714-1729), le ministre et régent Samuel Leresche mentionne pour la première fois l'achat de «caffé» (Olivier, I, 576, 579, 589).

Vallorbe 1775. «Le café est une denrée nouvelle, dont on dit beaucoup de mal. Pourtant quelques gourmandes avancées commencent à s'en régaler en secret, le dimanche surtout, heureuses quand quelque méchant frère n'y a pas furtivement jeté du sel.» (P.-F. Vallotton-Aubert, *Vallorbes*, Lausanne 1875, p. 185; suivant témoignage oral, cf. p. 188 n. 2).

Lausanne 1798. Le café est une denrée chère: le kg. en coûte frs 3.60; comparez le prix d'une paire de souliers ordinaires frs 3.40, d'un kg. de fromage frs -.60/- .70, d'un kg. de pommes de terre frs -.07 (Georges Pan-chaud, *Les écoles vandoises à la fin du régime bernois*, Lausanne 1952, p. 345).

Oron, fin XVIII^e siècle. Ce n'est qu'à cette époque que les cafetières et moulins à café apparaissent dans les inventaires de ménages aisés (Ch. Pasche, *La contrée d'Oron*, Lausanne 1894, p. 337).

Agiez (Vaud) 1808. «Le 11 octobre, Jeanne Broillat, âgée de 100 ans, 1 mois et 18 jours, est décédée à A. près d'Orbe: ... jamais elle n'avait bu de café» (Bridel, *Conservateur suisse*, XII, 1826, p. 303).

Martigny 1716/17. Dans l'inventaire d'un marchand, fort bien fourni pour son temps, on trouve du poisson, des épices, du sucre, du tabac à 1 batz la livre, mais ni café, ni thé, ni chocolat (*Annales valaisannes*, 1938, p. 328).

St-Maurice 1747. Pas de café dans un inventaire de magasin (*Annales valaisannes*, 1942, p. 543).

St-Maurice 1760. On sert le café à la crème dans les repas officiels que la ville offre à ses hôtes (Bertrand, dans *Cahiers valaisans de folklore*, XXX, p. 163).

Martigny 1796. Le 28 février, première mention du café dans les comptes des syndics: «caffé pour Mr l'avocat Pittier, 5 bats» (*Petites Annales valaisannes*, 1929, p. 10).

Valais 1812: «La classe distinguée des Valaisans [qui mange mieux que sous l'ancien régime] a bien perdu du côté du café, dont l'usage était si grand dans tout le Valais qu'il n'y avait servante qui ne prît son café; mais maintenant que l'état des choses a presque anéanti son commerce, il n'est plus que le riche qui puisse en faire usage, et le bourgeois s'en passe et le remplace par la soupe» (Schiner, *Description du département du Simplon*, Sion 1812, p. 38).

St-Maurice 1818. Pour la prédication pendant le carême, les capucins reçoivent 2 pains de sucre, 14 livres de café, 2 boîtes de tabac (Bertrand, dans *Cahiers valaisans de folklore*, XXX, p. 57).

Genève 1690. «Le sexe montre à présent dans notre ville une inclination déraisonnable pour ces liqueurs chaudes – thé, café, chocolat – d'invention nouvelle, et dont plusieurs de nos Genevoises font une grande débauche, comme on le sait assez» (Jean Martin, *Histoire et tradition de Cartigny*, Genève 1946, p. 65).

Genève 1735. Une femme de Genève, inculpée de divination, est interrogée: «si elle n'a pas souvent regardé dans des tasses de café pour découvrir l'avenir». Elle avoue ne l'avoir fait qu'une fois, pour divertir des amis (Deonna, dans *Arch. suisses des trad. pop.* XLIII, p. 349). On notera que Genève n'est guère en retard sur la mode de Paris, où la divination par le marc de café est attestée dès le début du XVIII^e siècle (*Handwörterbuch des deutschen Aberglaubens*, IV, p. 909).

La Roche (Fribourg) 1738. Un notaire inscrit dans son inventaire un tablier de couleur «cafez» (*Reg. not. 2698, 131. Arch. de l'Etat*).

Fribourg 1747. Une femme est accusée d'avoir pris «la ceuiller [cuiller] à café chés M. de Grangettes» (*Livre noir*, XXII, 114 v°. Arch. de l'Etat).

Neuchâtel 1707. Dans une famille noble de cette ville, «il y a présentement sur le buffet du poêle ... une grosse cafetière d'argent et un moulinet à café» (Guillaume, dans *Musée neuchâtelois*, 1875, p. 6).

Delémont 1736. Dans sa traduction du poème satirique *Les Paniers*, le curé Raspieler de Cornat reproche à une dame du monde de boire chaque jour son café (*Arch. suisses des trad. pop.* IX, 122 et X, 76; à noter que ces vers ne se trouvent pas dans le texte en patois de Besançon, de 1735, que Raspieler a adapté en patois jurassien).

(Suite de cet article dans le n° 1* de 1956.)